SÉANCE SPÉCIALE DU COMITÉ ADMINISTRATIF

DATE : Mercredi 11 mars 2020

HEURE : 8 h 00

LIEU : Salle des comités, bureaux de la MRC de Memphrémagog

À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jacques Demers, préfet
Vicki-May Hamm, préfète suppléante, Magog
Vincent Gérin, Ayer's Cliff
Lisette Maillé, Austin
Martin Primeau, Canton de Hatley
Joan Westland-Eby, Botlon-Est

également présents : Guy Jauron, secrétaire-trésorier
Sylvie-Anne Laverdure, adjointe à la direction

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et présences
- *Renonciation aux formalités de l'avis de convocation*

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal du 5 février 2020

4. Affaires découlant du procès-verbal du 5 février 2020

5. ÉVALUATION
- ♦ Rapport sur la tenue à jour des rôles

6. AMÉNAGEMENT
- ♦ Rapport d'activités
- ♦ Avis de conformité : modification à des plans ou règlements d'urbanisme locaux :
  - Saint-Étienne-de-Bolton, règl. 2019-08
  - Stukely-Sud, règl. 277-2019

7. DÉVELOPPEMENT DURABLE
- ♦ Rapport d'activités
- ♦ Choix d'un laboratoire d'analyse – Campagne d'échantillonnage 2020
- ♦ Choix du fournisseur – Arbustes 2020
- ♦ Cogesaf / Renouvellement d'adhésion

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE
- ♦ Sécurité incendie
  - Rapport d'activités
- ♦ Protection policière - SQ
  - Rapport d'activités
- ♦ Patrouille nautique
  - Embauche des patrouilleurs / saison 2020
  - Conditions de travail des patrouilleurs nautiques
  - Application de la Loi sur les contraventions
  - Rôle de la patrouille nautique / Bruit et Amarrage

9. ADMINISTRATION
- ♦ Comptes à payer
- ♦ Profil d'utilisateurs sur AccèsD
- ♦ Correspondance
- ♦ Ateliers de travail
- ♦ Communications
- ♦ Divers

10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL
- ♦ Dossiers économiques

Volet tourisme
- Rapport d'activités

Volet économique
- Rapport d'activités
- Recommandations du CIC / Entérinement
- Appui à Videotron dans le cadre du Fonds pour la large bande du CRTC
- Offre de services présentée à Services-Québec / Entente STA 2020
- Nouvelles ententes de partenariat d'expertise :
  - Hub numérique Estrie
  - Observatoire estrien du développement des communautés (OEDC)

♦ Dossiers culturels
- Rapport d'activités

♦ Dossiers Fonds de développement des territoires (FDT)
- Rapport d'activités

♦ Transport collectif
- Rapport d'activités

♦ Développement social
- Rapport d'activités
- Désignation à la Table de développement social

11. AFFAIRES NOUVELLES

♦ Prochaine séance du comité administratif

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

OUVERTURE ET PRÉSENCES

Le préfet, Jacques Demers, souhaite la bienvenue aux membres du comité administratif, puis il procède à l'appel des présences.

Les membres présents renoncent aux formalités de l'avis de convocation prévues au Code municipal.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE VICKI-MAY HAMM
101-20 ET RÉSOLU

Que l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout suivant :

9. ADMINISTRATION

♦ Reclassement du surplus affecté / Fonds des TIC

ADOPTÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 FÉVRIER 2020

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOAN WESTLAND-EBY
102-20 ET RÉSOLU

Que le procès-verbal de la séance du 5 février 2020 soit adopté tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉ

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU 5 FÉVRIER 2020

Aucun autre item n'est discuté.

ÉVALUATION

RAPPORT SUR LA TENUE À JOUR

L'évaluatrice Marie-Hélène Cadrin présente le rapport de tenue à jour pour le mois de février 2020. Elle informe les membres que les activités d'inspection ont redémarré considérant les conditions climatiques facilitantes. L'inventaire de permis devrait donc être progressivement réduit.

Concernant le dossier de la Vallée Ruiter, il n'y a pas eu d'appel de la décision rendue en janvier. Les parties devront alors en venir à déterminer la valeur réelle de l'immeuble. Une date pour audition dans ce dossier sera fixée ultérieurement.

AMÉNAGEMENT

RAPPORT D'ACTIVITÉS

M. Hughes Ménard présente le rapport d'activités.

Un communiqué de presse sur le projet régional du Plan régional des milieux humides et hydriques (MRCs de l'Estrie et Ville de Sherbrooke) a été publié. Au printemps 2020, une rencontre aura lieu afin de présenter la démarche du PRMHH aux partenaires estriens. En parallèle au PRMHH, un projet pilote est en cours avec le MFFP et deux autres ministères (MRNF et MELCC) pour l'élaboration d'une base de données de cours d'eau pour l'Estrie. L'objectif à long terme est de posséder une base de données de référence pour la gestion municipale et autre (foresterie, agriculture, développement, etc.).

La première formation «Gestion de la clientèle difficile» récemment donnée aux inspecteurs municipaux a été très appréciée. Des municipalités ont demandé s'il était possible de tenir une formation similaire pour le personnel de bureau. Des démarches seront entreprises avec la Régie de Police de Memphrémagog pour organiser une ou plus d'une journée de formation.

Le Ministère des Transports viendra présenter sa programmation des travaux 2020-2022 le mardi 7 avril à 9 h 30, à la MRC. Des questions seront transmises à l'avance pour préparer cette rencontre. La même journée, Hydro-Québec viendra rencontrer les directeurs généraux des municipalités afin de présenter leurs activités sur notre territoire.

Lors de la dernière rencontre des inspecteurs en environnement et bâtiments, il y a eu une révision du document complémentaire du schéma d'aménagement en vigueur. Différents éléments ont été ciblés afin de permettre une meilleure application des dispositions, surtout en ce qui concerne les milieux hydriques (rive et littoral).

Une modification à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme est en préparation pour l'automne 2020. Le sujet sera abordé lors de la prochaine rencontre des aménagistes de l'Estrie. Un suivi sera fait à la prochaine rencontre du c.a.

AVIS DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT / PLAN D'URBANISME LOCAL SAINT-ÉTIENNE-DE-BOLTON

Règlement 2019-08
ATTENDU que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 2019-08 de la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton, modifiant le règlement de zonage portant le numéro 2014-05;

ATTENDU qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER VINCENT GÉRIN
103-20 **ET RÉSOLU**

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 2019-08 de la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

AVIS DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT / PLAN D'URBANISME LOCAL
STUKELY-SUD

Règlement 277-2019
ATTENDU que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 277-2019 de la municipalité de Stukely-Sud, modifiant le règlement de zonage portant le numéro 2007-140;

ATTENDU qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE VICKI-MAY HAMM
104-20 **ET RÉSOLU**

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 277-2019 de la municipalité de Stukely-Sud puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

DÉVELOPPEMENT DURABLE

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Révision du PGMR

C'est sans surprise que Recyc-Québec a émis un avis de non-conformité quant au projet de PGMR qui leur avait été transmis puisqu'au moment de son élaboration, les orientations gouvernementales n'étaient pas connues.
Quelques éléments étaient manquants :

- Énoncé des orientations et des objectifs à atteindre (objectifs régionaux)
- Prévisions budgétaires (revenus et coûts associés)
- Calendrier de mise en œuvre de chacune des actions proposées
- Détails des actions envisagées (motifs, contribution aux objectifs, enjeux associés).

Recyc-Québec souligne toutefois la qualité des informations pour la gestion des matières résiduelles et les estimations de quantités produites ainsi que les mesures de réduction à la source et de recyclage proposées. Il est proposé de prendre en considération les objectifs annoncés dans le Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise.
La date limite pour apporter les mesures correctives est le 1er septembre 2020. Le PGMR devra donc être adopté au plus tard au conseil du 19 août.

Coventry

David Largy-Nadeau, chargé de projets en environnement, présente ce point. Lors de la rencontre de la table de concertation, le 2 mars dernier, des discussions ont eu lieu sur les sujets suivants :

- Le financement d'études sur les contaminants émergents;
- L'adoption d'une norme sur les PFAS par le Québec;
- L'échantillonnage pour déterminer les concentrations de PFAS au Québec;
- Le maintien du moratoire sur l'interdiction de traiter le lixiviat dans le bassin versant du Memphrémagog.

Il était aussi question du partage des compétences de chacun des paliers gouvernementaux dans le dossier.

Les membres conviennent de l'importance de mettre sur pied une stratégie de communication, en faisant le point sur ce qui a été fait depuis le début dans ce dossier, pour ainsi donner une image positive.

Retour Gala des bons coups

Soixante-cinq personnes étaient présentes. Ce fut une belle participation : 17 projets ont été déposés (9 provenant de municipalités et 8 d'entreprises ou organismes). Les commentaires reçus sont très positifs.

Moule zébrée

Une rencontre des partenaires impliqués dans le dossier a eu lieu le 21 février. Un retour sur les actions de 2019 et sur les recommandations du rapport de Geneviève D'Avignon a été fait. Plusieurs actions sont envisagées pour 2020. Deux autres rencontres sont prévues : une qui est organisée par la Ville de Sherbrooke pour le lac Magog et une autre organisée par la MRC pour le lac Memphrémagog. Les protocoles devront être revus pour s'assurer que nous atteignons les objectifs poursuivis.
La nécessité d'avoir une ressource qui coordonne le projet a été soulevée. À défaut d'une réponse favorable de *Pêches et Océans Canada*, il faudra prévoir recourir à des ressources externes.

Rencontre Orford Vert

Une rencontre de la permanence de la MRC avec des représentants d'Orford Vert a eu lieu le 28 février. Plusieurs sujets environnementaux ont été discutés. Une rencontre pourrait avoir lieu également avec Magog Vert et Imaginons Eastman le 27 mars.

Les membres du c.a. discutent de ces rencontres avec le personnel de la MRC. Les membres conviennent qu'à l'avenir les représentants de ces organismes, ou groupes citoyens, seront plutôt invités à se présenter aux assemblées du conseil (période de questions), aux consultations publiques et à leurs municipalités respectives.

CHOIX D'UN LABORATOIRE D'ANALYSE – CAMPAGNE D'ÉCHANTILLONNAGE 2020

Considérant que la MRC coordonne depuis 1998, au bénéfice des municipalités participantes, le Programme d'échantillonnage des tributaires;

Considérant que la totalité des frais d'analyse de laboratoire est refacturée aux municipalités participantes;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MARTIN PRIMEAU
105-20 **ET RÉSOLU**

De retenir la proposition d'Eurofins Environex reçue le 3 mars 2020 pour l'analyse des échantillons d'eau de surface prélevés dans le cadre du Programme d'échantillonnage des tributaires, et ce, sur la base des tarifs unitaires suivants :

- Coliformes fécaux 10 $ / analyse
- Phosphore total basse concentration 25 $ / analyse
- Matières en suspension 10 $ / analyse
- pH 8 $ / analyse
- Carbone organique total 27 $ / analyse
- Calcium 26 $ / analyse

Que les municipalités locales concernées assument le coût des analyses, tel que convenu et prévu aux budgets municipaux.

ADOPTÉ

CHOIX DU FOURNISSEUR – ARBUSTES 2020

Considérant que la MRC coordonne depuis 2007, au bénéfice des municipalités participantes, le Programme de reboisement des bandes riveraines;

Considérant que cette action est prévue au Plan d'action en environnement 2015-2020 et que plus de 70 000 arbustes ont été distribués depuis le début du programme;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE LISETTE MAILLÉ
106-20 ET RÉSOLU

De retenir la proposition de la pépinière Aiglon-Indigo, reçue le 26 février 2020, et ce, sur la base des tarifs unitaires suivants (taxes en sus) :

		Format	Coût unitaire
Physocarpe à feuilles d'obier	*Physocarpus opulifolius*	15-320	1,75 $
		1G	5,25 $
Saule arbustif	*Salix spp*	15-320	1,75 $
		1G	5,25 $
Cornouiller stolonifère	*Cornus stolonifera*	15-320	1,75 $
		1G	5,25 $
Spirée à larges feuilles	*Spirea latifolia*	15-320	1,75 $
		1G	5,25 $
Ronce odorante	*Rubus odoratus*	15-320	1,75 $
		1G	5,25 $
Frais pour les contenants non retournés		15-320	3,00 $
Transport			325,00 $

ADOPTÉ

COGESAF / RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION

Considérant que le COGESAF est l'organisme reconnu par le gouvernement du Québec pour la gestion intégrée de l'eau du bassin versant de la rivière Saint-François et qu'il a des mandats de planification et de mise en œuvre des actions pour améliorer la qualité de l'eau, tel le Plan directeur de l'eau;

Considérant qu'une grande partie du territoire de la MRC de Memphrémagog se trouve dans le bassin versant de la rivière St-François;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOAN WESTLAND-EBY
107-20 ET RÉSOLU

De renouveler, au montant de soixante-quinze dollars (75 $), l'adhésion de la MRC de Memphrémagog au Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF) pour l'année 2020.

ADOPTÉ

SÉCURITÉ PUBLIQUE

SÉCURITÉ INCENDIE

Rapport d'activités

Le bilan 2019 de la mise en œuvre du schéma de couverture de risque incendie est presque terminé. Pour l'instant, il manque encore des données provenant d'une municipalité. Un projet de résolution sera déposé au prochain conseil, pour l'adoption du bilan et la transmission au MSP.

PROTECTION POLICIÈRE – SQ

Rapport d'activités

Aucun sujet particulier n'est traité.

PATROUILLE NAUTIQUE

Embauche des patrouilleurs / saison 2020

Le secrétaire-trésorier rappelle que les entrevues pour l'embauche des nouveaux patrouilleurs ont eu lieu le 3 mars dernier. Puis, les membres conviennent de ce qui suit :

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER VINCENT GÉRIN
108-20 ET RÉSOLU

Que les personnes suivantes soient embauchées comme patrouilleurs nautiques pour un nombre d'heures à déterminer entre le 15 mai et le 31 octobre 2020 :

- Félix Cournoyer
- William Massé
- Mélodie Dugrenier
- Sarah Janelle
- Jérémie Desautels
- Paige Lavoie

Que lesdits patrouilleurs nautiques soient embauchés pour assurer notamment :

- l'application des ententes de délégation de compétence et des ententes de services avec la MRC de Memphrémagog sur les lacs Lovering, Magog, Massawippi, Memphrémagog, les rivières Magog, aux-Cerises, Tomifobia et Massawippi;

- l'application des règlements suivants, à savoir :
  - *Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments;*
  - *Règlement sur les petits bâtiments;*
  - *Règlement sur la compétence des conducteurs d'embarcation de plaisance;*
  - *Règlement sur les bouées privées;*
  - *Règlement sur la protection des eaux contre les rejets des embarcations de plaisance (lac Memphrémagog);*
  - *Règlements municipaux sur les nuisances et visant à prévenir l'infestation par les moules zébrées et autres espèces exotiques envahissantes.*

ADOPTÉ

Conditions de travail des patrouilleurs nautiques

Le secrétaire-trésorier rappelle que le salaire des employés de la MRC a été indexé le 1er janvier dernier. Il est donc convenu d'appliquer le même taux au salaire des patrouilleurs.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE VICKI-MAY HAMM
109-20 ET RÉSOLU

Que les conditions de travail des patrouilleurs nautiques pour la saison 2020 soient fixées de la façon suivante :

Années d'expérience		Tarif horaire 2020
1 an	Patrouilleur nautique	18,00 $
2 ans	Patrouilleur nautique	19,25 $
3 ans	Patrouilleur nautique	20,50 $

Les autres conditions sont celles prévues à la *Loi sur les normes du travail* et autres lois applicables.

ADOPTÉ

Application de la Loi sur les contraventions

Considérant que la MRC de Memphrémagog est mandatée par certaines municipalités pour appliquer le *Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments*, le *Règlement sur les petits bâtiments,* le *Règlement sur la compétence des conducteurs d'embarcation de plaisance* et le *Règlement sur les bouées privées* qui sont de compétence fédérale;

Considérant que les municipalités riveraines de Ogden, Austin, Canton de Potton, Canton de Stanstead, Ville de Magog, ainsi que Sainte-Catherine-de-Hatley, North Hatley, Hatley, Canton de Hatley et Ayer's Cliff vont adopter des résolutions pour nommer les patrouilleurs nautiques, William Massé, Félix Cournoyer, Mélodie Dugrenier, Sarah Janelle, Jérémie Desautels et Paige Lavoie pour agir comme inspecteurs municipaux sur le territoire de la MRC de Memphrémagog, pour assurer l'application du *Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments,* du *Règlement sur les petits bâtiments*, du *Règlement sur la compétence des conducteurs d'embarcation de plaisance et* du *Règlement sur les bouées privées*, et ce, pour une période donnée;

Considérant que, conformément au paragraphe 196(1) de la *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada (LMMC 2001)*, les inspecteurs municipaux de la MRC de Memphrémagog sont désignés à titre d'agents de l'autorité aux fins de la Partie 10 de la *LMMC 2001* (embarcations de plaisance);

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MARTIN PRIMEAU
110-20 ET RÉSOLU

De nommer les patrouilleurs nautiques, William Massé, Félix Cournoyer, Mélodie Dugrenier, Sarah Janelle, Jérémie Desautels et Paige Lavoie à titre d'inspecteurs municipaux de la MRC de Memphrémagog;

Que la MRC de Memphrémagog demande au Directeur des poursuites criminelles et pénales d'autoriser les inspecteurs municipaux de la MRC de Memphrémagog, ci-dessus désignés, à délivrer des constats d'infraction au nom du Directeur des poursuites criminelles et pénales, en vertu de la *Loi sur les contraventions,* à la suite de la constatation de toute infraction qualifiée de contravention selon le *Règlement sur les contraventions,* et plus spécifiquement aux règlements suivants (de compétence fédérale, *LMMC 2001*), à savoir :

- *Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments*
- *Règlement sur les petits bâtiments*
- *Règlement sur la compétence des conducteurs d'embarcation de plaisance*
- *Règlement sur les bouées privées.*

ADOPTÉ

Rôle de la patrouille nautique / Bruit et Amarrage

Bruit
La MRC a reçu une correspondance d'un organisme de protection des lacs ontarien (Safe Quiet Lakes) qui met sur pied une coalition pour plaider en faveur d'une limite de décibels sur les plans d'eau, auprès de Transports Canada. Cet organisme travaille en collaboration avec les intervenants de la communauté des lacs pour promouvoir des lacs plus sûrs et plus silencieux.
Ils invitent la MRC à faire partie de cette coalition.

Les membres discutent de la demande et du statut de la MRC, par rapport à un organisme de protection de lac, et ils conviennent qu'il ne serait pas pertinent de faire partie d'une telle coalition. Il est convenu que la MRC répondra à l'organisme en ce sens.

Ancrage pour amarrage
M. Jauron rappelle aux membres que la MRC a une entente de collaboration avec la Direction de la gestion de domaine hydrique de l'État (DGDHE) depuis juillet 2008. Une procédure a été établie par cette dernière, lui permettant d'avoir une présence sur le lac Memphrémagog par l'entremise de la patrouille nautique, pour répondre aux plaintes de riverains lorsqu'un bateau est y amarré de façon permanente sans les autorisations nécessaires. M. Jauron rappelle que le lac Memphrémagog est le seul lac au Québec ayant une telle entente avec la DGDHE.

Au fil des ans, le niveau de collaboration de la DGDHE quant au suivi des dossiers s'est considérablement amoindri de sorte qu'il devient illusoire de penser que des résultats tangibles résulteront des démarches entreprises par la patrouille nautique de la MRC. Des exemples concrets sont présentés.

Les membres du c.a. discutent du travail requis dans ces dossiers qui demande de nombreuses heures aux patrouilleurs nautiques et à la permanence, de la réglementation qui est complexe à faire appliquer et de l'absence de valeur ajoutée de cette implication dans la gestion du domaine hydrique avec la DGDHE.

Les membres du c.a. conviennent de ce qui suit :

Considérant que la charge de travail des patrouilleurs nautiques de la MRC s'accroît d'année en année;

Considérant que le travail associé à la collaboration avec la Direction de la gestion de domaine hydrique de l'État (DGDHE) tel que prévu à l'entente de collaboration et aux mesures administratives concernant la gestion des permis d'ancrage dans le lac Memphrémagog est très exigeant au regard des résultats tangibles;

Considérant que les procédures en place et les délais associés à ces démarches sont tels qu'aucune action concrète n'est possible l'année de l'amorce d'un dossier, forçant à reprendre le travail l'année suivante et ainsi de suite;

Considérant que la MRC est prête à poursuivre une certaine forme de collaboration avec la DGDHE au niveau de la transmission d'information seulement;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE LISETTE MAILLÉ
111-20 **ET RÉSOLU**

D'aviser la Direction de la gestion du domaine hydrique de l'État que la MRC de Memphrémagog désire mettre fin à l'entente de collaboration et aux mesures administratives concernant la gestion des permis d'ancrage dans le lac Memphrémagog, tel qu'il a été convenu en juillet 2008;

Que la MRC pourra, si la Direction de la gestion du domaine hydrique de l'État le demande, déposer l'information relative à la demande de permis d'occupation pour un ancrage pour amarrage sur les bateaux amarrés qui auront fait l'objet d'une plainte. Cette information dirigera les propriétaires de bateau directement au bureau de la DGDHE pour clarifier leur situation;

Que les patrouilleurs nautiques de la MRC ne verront plus à l'application du *Règlement sur le domaine hydrique de l'État (article 10)*, soit par le biais de rapports d'infraction, soit par divers suivis administratifs, et que la MRC ne fera plus l'intermédiaire entre les plaignants, les contrevenants et la DGDHE.

ADOPTÉ

ADMINISTRATION

COMPTES À PAYER

Les membres du comité reçoivent un état des revenus et dépenses pour la période du 6 février au 11 mars 2020. Puis, le secrétaire-trésorier soumet la liste des comptes à payer et en présente le contenu.

112-20 **IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE VICKI-MAY HAMM**
ET RÉSOLU

De ratifier la liste des comptes ci-jointe, à savoir :

Frais de déplacements et de représentation	5 514,24 $
S.E.C. Aires de service Québec	6 318,90 $
Projet-E	1 000,00 $
Ville de Magog	14 706,19 $
Xerox Canada ltée	164,56 $
Supermarché J.P.V.Plouffe Inc	350,00 $
GSC Communications Inc	350,67 $
Transdev Québec Inc	1 343,41 $
Fondation Christian Vachon	7 000,00 $
Bell Mobilité Inc.	77,96 $
Standish Communications inc.	23,00 $
CRM	781,83 $
AGRCQ (association gestionnaires	517,39 $
Déménagement Sam Denis entreposage	672,60 $
Cogeco Connexion inc.	714,38 $
9236-2714 Québec inc.	413,11 $
Location Langlois inc.	177,48 $
Chambre de commerce Memphrémagog	103,48 $
Centre de formation professionnelle	901,25 $
Bell Conférence inc.	41,40 $
Taxi Magog Orford inc.	9 608,75 $
Transport au foyer	1 883,28 $
Bourgeois Graphicc inc.	663,08 $
MÉGABURO	127,46 $
Corridor Appalachien	7 322,00 $
CRAAQ	2 815,74 $
Icimédias	570,27 $
Événements Lodge Events	402,41 $
Café Vittoria Distribution	98,40 $
Chocolats VANDEN EYNDEN	172,46 $
Coopérative de travail Niska	4 394,34 $
Plomberie M.S.	212,67 $
Vertisoft	5 369,37 $
Picker photo	300,00 $
Cherbourg	220,21 $
Cablestrie	715,35 $
Medial Conseil Santé Sécurité Inc.	1 981,19 $
Pro-Gestion Estrie	500,00 $
Canards Illimités Canada	16 308,00 $
Les productions Évoila Inc	602,16 $
Andrès Livov	149,30 $
Gilles Péloquin	350,00 $
La Jeanne	11 000,00 $
AGC Serrurier 2010 Inc.	448,23 $
Pète et Répète	666,67 $
Câble Axion Digitel inc.	212,43 $
Ordre des Ingénieurs Forestiers du	166,71 $
Camille Millette	500,00 $
Communication Plus	312,72 $
Ville de Magog	1 137,20 $
Ville de Magog	850,52 $
Xerox Canada ltée	472,79 $
Entretien Sublime	2 828,39 $
GSC Communications Inc	264,44 $
Ordre des Ingénieurs Forestiers du	701,60 $
Transdev Québec Inc	1 535,33 $

Les promenades de l'Estrie Inc	16 143,96 $
Infotech	3 627,46 $
Estrimont Suites & Spa	1 810,91 $
9236-2714 Québec inc.	428,11 $
La Fête des Vendanges	1 162,62 $
Jurismedia inc.	760,27 $
IGA Extra Gazaille	119,58 $
Taxi Magog Orford inc.	15 659,31 $
MÉGABURO	208,83 $
Icimédias	1 586,66 $
DHC Avocats inc.	100,61 $
Éric Corriveau	1 609,65 $
Cain, Lamarre SENCRL	603,62 $
Acte d'Amour!	2 911,75 $
Visa Desjardins	589,93 $
Xerox Canada ltée	32,08 $
Gilles Labonté Inc	97,73 $
Novicom Tehnologies inc.	91,93 $
CHA-cha communications Inc	402,41 $
Vitrerie Magog Inc	2 855,91 $
LASERPRO	3 600,38 $
Climatisation Duplessis Inc	4 037,03 $
Les promenades de l'Estrie Inc	16 951,56 $
Ferme Magolait enr.	250,00 $
Solutia Telecom Québec	53,70 $
Renée Donaldson	28,82 $
Lise Routhier	45,20 $
Cogeco Connexion inc.	723,53 $
Martine LeHoux	1 190,00 $
Café Vittoria Distribution	100,70 $
Guillaume Dame	30,20 $
Vanessa Cournoyer-Cyr	281,69 $
Purolator Inc.	5,52 $
Priscila Sotuyo Olguin	120,00 $
Zuzana Janacova	1 185,00 $
Mercedes Orellana	32,00 $
Fondella Divertissements Inc	250,00 $
Hélène Boyer	375,00 $
Zainabou Ouedraogo	300,00 $
Sneha Harindranath	650,00 $
Malga	307,85 $
TOTAL	198 356,83 $

ADOPTÉ

Programmes d'amélioration de l'habitat (PAH)

Sylvie Lavigueur	836,00 $
Programme PAD	10 656,43 $
	11 492,43 $

PROFIL D'UTILISATEURS SUR ACCÈSD

Considérant que la MRC n'utilise pas le module de paiement électronique AccèsD pour effectuer des virements à ses fournisseurs, à l'exception du paiement de la carte de crédit VISA;

Considérant que la configuration actuelle des droits d'accès permet à un utilisateur d'effectuer un paiement sans nécessiter une seconde autorisation, et ce, peu importe la somme visée;

Considérant qu'il y a lieu d'instaurer un contrôle interne afin de limiter les risques de fraude et d'erreur qui pourraient avoir des impacts financiers pour la MRC;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOAN WESTLAND-EBY
113-20 ET RÉSOLU

Que la MRC active le contrôle de double autorisation pour toutes les transactions d'un montant supérieur à 5 000 $. Le seuil identifié étant conforme au règlement de délégation de pouvoir adopté par le conseil.

ADOPTÉ

CORRESPONDANCE

Demandes d'appui

- Municipalité Ste-Brigitte-des-Saults (rés. 36.02.2020) : Programme d'emplois d'été Canada : demande de modification du taux de pourcentage offert aux municipalités

Les membres du c.a. conviennent de ce qui suit :

Appui à la municipalité Ste-Brigitte-des-Saults - Programme d'emplois d'été Canada

Considérant que la municipalité Ste-Brigitte-des-Saults, par le biais de sa résolution 36.02.2020 adoptée le 10 février dernier, a mis en évidence les différents pourcentages de financement accordés aux municipalités, organismes sans but lucratif et employeurs du secteur public, dans le cadre du programme Emplois d'été Canada, afin de créer des emplois d'été pour des jeunes âgés entre 15 à 30 ans;

Considérant que ce programme est en vigueur depuis fort longtemps et que le pourcentage de subvention pouvant être accordé aux municipalités est le même depuis le début de ce programme;

Considérant la portée de cette résolution;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER VINCENT GÉRIN
114-20 ET RÉSOLU

D'appuyer la résolution 36.02.2020 de la municipalité Ste-Brigitte-des-Saults et conséquemment de :

- demander au Gouvernement du Canada une augmentation du pourcentage de financement pour le programme Emplois d'été Canada afin que les municipalités soient admissibles à recevoir le même pourcentage de financement que les organismes sans but lucratif;

- transmettre une copie de la présente résolution à la Municipalité Ste-Brigitte-des-Saults, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, ainsi qu'aux députées fédérales des circonscriptions de Compton-Stanstead et Brome-Missisquoi.

ADOPTÉ

Résolutions

Eastman (rés. 2020-02-46)
Ayer's Cliff (rés. 2020-36)
Potton (rés. 2020 02 05) :

Demande de révision du programme de redevances à l'élimination des matières résiduelles

MRC Brome-Missisquoi (rés. 22-0120) : Début de la révision du schéma d'aménagement et de développement

Potton (rés. 2020 01 05) : Projet de loi 48 – Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles

Potton (rés. 2020 01 06) Projet de loi 49 – contestation concernant la modification de la Loi sur les établissements d'hébergement touristique

MRC du Granit (rés. 2020-33) : Résolution pour accélérer le traitement des demandes d'accès aux infrastructures de transport (poteaux, torons…)

Regroupement des MRC de la Gaspésie (rés. 2020-02-27-68) : Projet pilote en aménagement du territoire

Divers

Ministère des Transports : Transport en commun en milieu régional / aide financière dans le cadre du Programme d'aide de la SOFIL (Société de financement des infrastructures locales du Québec)

Association pulmonaire du Québec : Mobilisation des municipalités pour une réduction de l'herbe à poux

ATELIER DE TRAVAIL

Aucun atelier de travail n'est prévu pour le 18 mars, jour du conseil.
Une plénière se tiendra avant le conseil, à 18h.

COMMUNICATIONS

Le magazine « Vraiment » est presque terminé. Les membres ont en main une copie « projet » du magazine. Il y a discussion sur la représentativité hommes-femmes parmi les ambassadeurs-ambassadrices. Il y a également discussion sur la photo en page couverture pour diffuser une image de diversité.

DIVERS

Comité de vigie (hôpital Memphrémagog)
Les membres du c.a. évaluent la demande d'aide financière de 25 000$ que le comité de vigie a adressée à la MRC. Ils discutent également de la composition actuelle du comité et de la position que la MRC y occupe, ou devrait occuper. Il serait pertinent de revoir les objectifs établis lors de la formation du comité, et de comparer avec les comités semblables des autres MRC.
Avant le prochain conseil, les membres élus qui représentent la MRC à ce comité se rencontreront avec le préfet pour établir une stratégie.

Reclassement du surplus affecté / Fonds des technologies de l'information

Considérant que lors de la séance du conseil des maires de juin 2015, l'entente de délégation MRC-CLD a été résiliée;

Considérant que l'intégration des activités du CLD impliquait la reprise du fonds des technologies de l'information et que le solde accumulé de ce fonds avait alors été inscrit dans un surplus accumulé affecté;

Considérant qu'au courant de l'année 2019, les sommes cumulées dans le fonds ont été entièrement investies;

Considérant qu'il y a lieu de reclasser du surplus affecté au surplus libre, le solde de 69 042 $ qui était présent au 31 décembre 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE VICKI-MAY HAMM
115-20 **ET RÉSOLU**

De libérer la somme de 69 042 $ inscrite au surplus affecté pour le fonds des technologies de l'information.

ADOPTÉ

Reconfiguration / salle des dîneurs
M. Jauron informe les membres qu'il y aurait lieu de revoir la configuration de la salle des dîneurs puisqu'elle ne répond plus aux besoins. Il suggère qu'elle soit agrandie au détriment de la salle Des Pins, qu'un bureau soit aménagé dans l'espace résiduel et qu'une salle de réunion soit aménagée dans un bureau dont la taille permet d'asseoir 8 personnes. Tous conviennent de la pertinence des modifications et le directeur général est autorisé à procéder.

Mouvement citoyen 5G
M. Jauron informe les membres de l'existence d'un mouvement citoyen 5G Magog-Sherbrooke qui a organisé des conférences en février dernier.

TME
Un comité adhoc de la TME rencontrera le conseil de la MRC, le 15 avril prochain en après-midi, pour discuter du fonds régions-ruralité FRR, plus particulièrement des nouvelles priorités régionales. Un document préparatoire sera transmis aux membres du conseil au préalable afin de faciliter les discussions.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL

DOSSIERS ÉCONOMIQUES

VOLET TOURISME

Rapport d'activités

M. Jauron informe les membres que le dossier de la location du Bureau d'information touristique suit son cours, mais le calendrier est repoussé. Le gestionnaire EY a informé la MRC qu'il y a présentement un processus d'appel d'offres pour les aires de service. Dès que des précisions quant aux intentions d'un nouveau propriétaire seront connues, un suivi sera effectué sans délai et le comité ad hoc se réunira le cas échéant.

VOLET ÉCONOMIQUE

Rapport d'activités

Le directeur du Service du développement économique, Jean Hogue, présente le rapport d'activités.

Chantier emploi Estrie
Caroline Manseau, coordonnatrice régionale, terminera son mandat le 2 avril 2020. Cependant, des activités se poursuivront jusqu'au 31 décembre prochain. C'est la MRC de Memphrémagog qui coordonnera la terminaison du Chantier emploi Estrie.

Défi OSEntreprendre
La date limite pour soumettre une candidature était le 10 mars 2020. En tout, huit entreprises ont officiellement déposé un dossier. La MRC de Memphrémagog sera représentée dans presque toutes les catégories.

Développement durable
Dans le cadre du déploiement du Fonds ÉCOLEADER, une cohorte de dix entreprises sera accompagnée par ADDERE dans le but d'obtenir une certification en développement durable. Le projet se réalise conjointement avec le CAE de Memphrémagog. La MRC de Memphrémagog assumera 50 % de la facture de l'entreprise.

Entrepreneuriat collectif
De concert avec le Pôle d'entrepreneuriat collectif de l'Estrie, une série de six formations est offerte aux entreprises d'économie sociale de la MRC de Memphrémagog. En ce moment, près d'une douzaine de participants se sont inscrits à l'une ou l'autre de ces formations.

Accueil des nouveaux arrivants
La MRC procède actuellement au recrutement d'une ressource qui s'occupera de l'accueil des nouveaux arrivants dans la région afin de référer cette clientèle vers les ressources pertinentes. L'entrée en fonction est prévue au mois d'avril prochain.

Repas interculturel
Un grand rassemblement dans le cadre du Programme Mobilisation-Diversité a eu lieu le 29 février à Magog. En effet, un repas culturel a réuni plus de 150 personnes. Des représentants de toutes les ethnies présentes sur le territoire ont participé à ce rendez-vous.

Symbiose industrielle
La MRC de Memphrémagog s'apprête à embaucher une nouvelle ressource qui complétera l'équipe de Synergie Estrie qui se déploie partout dans les MRC de la région. Des entrevues ont été réalisées le 10 mars 2020.

Recommandations du CIC / Entérinement

Demande de moratoire de capital de six mois
FLI / CIC-106 Dossier 18-1037

Considérant que les membres du comité d'investissement commun ont procédé à l'analyse du dossier FLI / CIC-106 (18-1037) et recommandent l'octroi d'un moratoire de capital de six mois;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MARTIN PRIMEAU
116-20 **ET RÉSOLU**

D'entériner la recommandation du CIC concernant le dossier FLI / CIC-106 (18-1037) et d'autoriser l'octroi d'un moratoire de capital pour les mois de mars, avril, mai, juin, juillet et août 2020, et une extension du terme de remboursement de six mois supplémentaires.

ADOPTÉ

Fonds d'innovation en tourisme (FIT)
Balade et Galopin : Dossier 19-0103/FIT

Considérant que Balade et Galopin entend offrir un service de tours guidés des microbrasseries et des plaisirs gourmands de la région;

Considérant que le comité d'investissement commun estime que cela bonifiera certainement l'offre touristique gourmande dans la région;

Considérant que les membres du comité d'investissement commun ont procédé à l'analyse du dossier Balade et Galopin (19-0103/FIT) et recommandent le financement du projet;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE LISETTE MAILLÉ
117-20 **ET RÉSOLU**

D'entériner la recommandation du CIC à l'effet d'octroyer une aide financière pouvant atteindre la somme maximale de DIX MILLE DOLLARS (10 000 $), dans le cadre du Fonds d'innovation en tourisme, à Balade et Galopin. Le montant octroyé sera équivalent à la somme obtenue dans le cadre d'une campagne de financement participatif sur la plateforme La Ruche. Les conditions de déboursement sont de 100 % du montant quant à la réalisation des conditions prévues.

ADOPTÉ

Appui à Videotron dans le cadre du Fonds pour la large bande du CRTC

M. Jean Hogue rappelle les récentes étapes dans le dossier Internet haute vitesse. Il informe les membres qu'un projet de résolution sera déposé au prochain conseil, pour que la MRC appuie Videotron dans sa demande de subvention, dans le cadre du Fonds pour la large bande du CRTC, pour desservir les résidences mal desservies sur notre territoire.

Offre de services présentée à Services-Québec / Entente STA 2020

Considérant que la MRC de Memphrémagog agit à titre d'organisme coordonnateur de la mesure de Soutien au travail autonome depuis le 1er avril 2016;

Considérant que l'entente entre la MRC de Memphrémagog et Services Québec de Magog viendra à échéance le 31 mars 2020;

Considérant que la mesure connait un vif succès et que les objectifs de la dernière entente ont été atteints, voire dépassés;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOAN WESTLAND-EBY
118-20 **ET RÉSOLU**

De renouveler l'engagement de la MRC à titre d'organisme coordonnateur de la mesure de Soutien au travail autonome pour la période du 1er avril 2020 au 31 mars 2021;

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Guy Jauron, à signer une entente de services respectant les paramètres de la mesure avec Services Québec de Magog.

ADOPTÉ

Nouvelles ententes de partenariat d'expertise :

Hub numérique Estrie

Considérant que *0/1 – Hub numérique de l'Estrie* a pour mission d'offrir un éventail de services pour faciliter l'accessibilité aux expertises numériques dans les milieux culturels et communautaires;

Considérant que plusieurs entreprises de la MRC pourraient bénéficier d'un tel accompagnement afin d'améliorer leur fonctionnement;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER VINCENT GÉRIN
119-20 **ET RÉSOLU**

Que la MRC de Memphrémagog défraye 50 % des frais d'accompagnement jusqu'à concurrence de 5 000 $ par mandat pour les entreprises de la MRC souhaitant bénéficier des services de *0/1 – Hub numérique de l'Estrie*;

D'autoriser le directeur du développement économique à signer une entente en ce sens avec *0/1 – Hub numérique de l'Estrie*.

ADOPTÉ

Observatoire estrien du développement des communautés (OEDC)

Considérant que l'*Observatoire estrien du développement des communautés* (OEDC) a pour mission d'accompagner et de renforcer les communautés dans le développement d'une culture d'apprentissage et de la capacité d'agir collectivement;

Considérant que l'organisme offre des services de veille, de recherche et de partage de pratiques visant à améliorer la qualité de vie des populations de l'Estrie;

Considérant qu'il possède une expertise qui se situe notamment en statistiques et en développement intersectoriel;

Considérant que plusieurs entreprises de la MRC pourraient bénéficier d'un tel accompagnement afin d'avoir une plus grande connaissance de leur communauté;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE VICKI-MAY HAMM
120-20 **ET RÉSOLU**

Que la MRC de Memphrémagog défraye 50 % des frais d'accompagnement jusqu'à concurrence de 5 000 $ par mandat pour les entreprises de la MRC souhaitant bénéficier des services de l'*Observatoire estrien du développement des communautés* (OEDC);

D'autoriser le directeur du développement économique à signer une entente en ce sens avec l'*Observatoire estrien du développement des communautés* (OEDC).

ADOPTÉ

DOSSIERS CULTURELS

Rapport d'activités

Dans le cadre du *Programme de soutien financier au développement des initiatives culturelles locales de la MRC de Memphrémagog,* quinze projets provenant de douze municipalités seront analysés lors de la rencontre du comité culturel, le 16 mars prochain. Un projet de résolution sera déposé au conseil du 18 mars pour l'attribution de l'aide financière à ceux qui auront été retenus.

Pour la troisième et dernière année de l'Entente avec la CALQ, un montant de 54 000 $ a été attribué pour financer quatre projets d'artistes établis dans la MRC, soit Steven Heimbecker, Nadia Nadège, Amélie Pomerleau et Guy St-Pierre.

DOSSIERS FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT)

Rapport d'activités

Aucun point particulier n'a été traité.

TRANSPORT COLLECTIF

Rapport d'activités

Une résolution adoptant le plan de développement des services de transport collectif 2020 sera déposée au prochain conseil. Les résolutions adoptant les tarifs 2020 ainsi que les demandes de subventions au MTQ seront également déposées au conseil du 18 mars.

M. Jauron ajoute qu'un comité d'admission se tiendra le 19 mars.

DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Rapport d'activités

Aucun point particulier n'est traité.

Désignation à la Table de développement social

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MARTIN PRIMEAU
121-20 ET RÉSOLU

De nommer Mme Marie-Christine Perron-Marier, agente de développement territorial, comme déléguée de la MRC de Memphrémagog au sein du conseil d'administration de la Table de développement social.

ADOPTÉ

AFFAIRES NOUVELLES

PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF

La prochaine séance est prévue pour le mercredi 1er avril 2020, à 8h.

Changement pour le c.a. de juin : Après consultation avec les membres présents, la rencontre initialement prévue le 3 juin 2020 se tiendra plutôt le mardi 26 mai 2020, à 8h.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller *Martin Primeau* propose la levée de la session.

Secrétaire-trésorier **Préfet**